

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture,  
Développement Rural et des Productions  
Vivrières

## TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE  
DE GESTION VIABLE DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT DU VIVRIER (CDV)**

**Financement :**

**Banque mondiale, signé le 3 juin 2021**

**Projet N°P171613**

© Décembre 2023

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte du Projet .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Le Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V) .. Erreur ! Signet non défini.</b>	
<b>2. Présentation du Centre de Développement du Vivrier (CDV) .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Objectifs de développement du CDV .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2. Description du CDV .....</b>	<b>4</b>
2.2.1. Espace agricole .....	4
2.2.2. Espace administratif et annexes .....	5
<b>2.3. Stratégie de gestion des Centre de Développement du Vivrier (CDV).....</b>	<b>5</b>
<b>3. Objectifs de la mission .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Taches du consultant.....</b>	<b>6</b>
<b>4.1. Activités relatives à la mise en valeur des CDVs .....</b>	<b>6</b>
<b>4.2. Activités relatives à l'établissement d'un modèle économique viable des CDVs .....</b>	<b>6</b>
<b>4.3. Activités relatives à la proposition d'un modèle de gouvernance et d'organisation des CDV en liens avec les partenaires clés du projet .....</b>	<b>7</b>
<b>4.4. Activités relatives à la promotion et aux menaces des CDVs .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Résultats attendus .....</b>	<b>7</b>
<b>5.1. Résultats attendus relatifs à l'établissement d'un modèle économique viable des CDV .....</b>	<b>8</b>
<b>5.2. Résultats attendus relatifs à la proposition d'un modèle de gouvernance et d'organisation des CDVs en liens avec les partenaires clés du projet .....</b>	<b>8</b>
<b>5.3. Résultats relatifs à la promotion et à la gestion des risques.....</b>	<b>8</b>
<b>6. Méthodologie .....</b>	<b>8</b>
<b>7. Profil et qualification du consultant .....</b>	<b>9</b>
<b>8. Chronogramme de la mission et livrables.....</b>	<b>10</b>
<b>9. Procédure de sélection.....</b>	<b>11</b>

## 1. Contexte du Projet

Le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), déclinaison sectorielle du Programme National de Développement, s'inscrit dans les objectifs d'accélérer la transformation de l'agriculture ivoirienne en adressant de façon intégrée les questions de production, de commercialisation et de valorisation des produits agricoles, et ainsi permettre une intégration cohérente des activités en amont et en aval de la production agricole.

Ce PNIA II adresse de façon holistique la question de développement des chaînes de valeurs vivrières par l'exploitation des potentialités agricoles des zones agroécologiques, de développement de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de résilience. De plus, il met l'accent sur la problématique de la productivité des cultures vivrières, des infrastructures marchandes et de l'accès au financement, en vue de rendre les chaînes de valeurs vivrières plus performantes et compétitives. Le sous-secteur vivrier a été identifié comme pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, à la croissance inclusive et constitue une source durable de création d'emplois et de richesse pour les jeunes et les femmes.

Dans l'optique d'opérationnaliser cette transformation structurelle du sous-secteur vivrier, la Banque mondiale soutient le Gouvernement ivoirien dans l'implémentation du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V). Le PDC2V vise à soutenir le développement de chaînes de valeur vivrières compétitives, résilientes et inclusives, au profit des acteurs dans les zones du Projet.

La mise en œuvre du projet permettra d'une part, de lever les contraintes majeures à la croissance du secteur agro-alimentaire et d'autre part, à stimuler le développement de chaînes de valeurs vivrières plus inclusives, résilientes et compétitives. Ce faisant, le PDC2V offrira de réelles opportunités de partenariats privés entre les acteurs des chaînes de valeurs ciblées (le manioc, l'horticulture, l'aquaculture, etc.) et renforcera ainsi les investissements pour améliorer et moderniser les segments les plus faibles du secteur (stockage, transport, transformation, distribution etc..).

Le PDC2V regroupe ses activités autour de trois composantes techniques interdépendantes et séquencées soutenant pour développer les chaînes de valeurs agroalimentaires au travers de la fourniture d'assistance technique et d'investissements ciblés.

L'objectif général de la composante 2 est d'accroître la productivité et l'ajout de valeur dans certaines chaînes de valeur ciblées, tout en facilitant leur accès aux marchés et leur résilience au changement climatique. Pour atteindre cet objectif, le PDC2V envisage de mettre en place un Centre de Développement du Vivrier (CDV) qui servira de source ou d'outil ***d'accès aux technologies et à l'innovation, notamment l'évaluation des performances agronomiques des semences, faire la promotion de l'irrigation smart et les approches de restauration de la fertilité des sols, développer des techniques résilientes de production et de centre d'apprentissage et de renforcement de capacités des acteurs du vivriers afin de faire face aux impacts du changement climatique.***

## 2. Présentation du Centre de Développement du Vivrier (CDV)

### 2.1. Objectifs de développement du CDV

Le Centre de Développement du Vivrier (CDV) constitue un cadre non seulement de valorisation de potentialités des cultures vivrières à haute valeur économique, mais aussi d'apprentissage et de renforcement de capacités des acteurs. Il ambitionne d'être un centre d'excellence pour chaque région de la Côte d'Ivoire reposant sur une étroite association entre la recherche, la vulgarisation et l'innovation, la production et la commercialisation. C'est donc un organe d'appui et d'émergence d'un sous-secteur performant.

L'objectif général du CDV est d'inciter et de promouvoir l'adoption des nouvelles technologies innovantes et résilientes et aussi d'aider les acteurs à des prises de décisions dans l'orientation des itinéraires techniques de leur parcelle de production. Ces actions doivent concourir à assurer une productivité et une production durable du vivrier et à permettre de disposer d'acteurs professionnels.

### 2.2. Description du CDV

Chaque CDV est composé de deux principaux espaces : un espace agricole et un espace administratif.

#### 2.2.1. Espace agricole

De prime à bord, les activités agricoles seront orientées vers le développement des cultures de manioc et de maraîcher.

Ainsi, chaque culture disposera d'un espace pour la démonstration, la formation et la recherche où plusieurs facteurs de production pourront être observés en rapport avec les paramètres agronomiques.

- *Espace productions maraichères*

Dans l'espace maraîcher, 3 parcelles seront installées pour démontrer trois modèles de production des maraichers et pour des travaux pratiques sur les techniques et modèles d'irrigation :

- 1) La production sous serre multi tunnel sur 1 ha avec un système d'irrigation goutte à goutte ou par vaporisation associée à la fertirrigation, ou toute autre innovation liée à l'irrigation
- 2) La production sous filet de protection sur 1 ha avec un système d'irrigation goutte à goutte ou par vaporisation associée à la fertirrigation
- 3) La production en plein air sur 1 ha avec un système d'irrigation goutte à goutte, par aspersion. Les techniques de restauration de la fertilité des sols et même l'évaluation des performances des nouvelles semences vont faire l'objet d'observation.

- *Espace production de manioc*

La parcelle sera subdivisée en deux (2) parcelles (une parcelle de parc à bois sur 1 ha, et une parcelle de démonstration sur 2 ha associée à des approches de gestion de la fertilité des sols et au suivi des maladies liées à la pourriture racinaire. Le parc à bois sous irrigation abritera les meilleures variétés sélectionnées sur la base de plusieurs critères (productivité, résistance/tolérance aux maladies, précocité, qualité gustatives et transformatives) et surtout à partir des variétés caractérisées dans le cadre du projet.

Cette parcelle servira de site de formation des pépiniéristes de manioc. La parcelle de démonstration est une vitrine qui bénéficiera de toutes les bonnes pratiques agricoles (variété améliorée, fertilisation optimale, élagage, désherbage régulier etc.).

### **2.2.2. Espace administratif et annexes**

#### ▪ *Bloc administratif :*

Chaque centre sera doté d'un bloc administratif qui sera utilisé pour la gestion et l'administration du centre. Le bloc administratif sera composé de :

- un bureau du directeur du centre ;
- une salle de réception;
- une salle du personnel technique/administratif ;
- un laboratoire « transitoire » devant recevoir les échantillons prélevés avant transport vers des laboratoires ;
- une salle de formation ;
- deux salles d'eau ;
- une salle de réunion

#### ▪ *Bâtiments annexes*

Les bâtiments annexes seront composés de :

- un magasin pour la conservation des produits récoltés ;
- un magasin de stockages du matériel et intrants agricoles ;
- une guérite pour la sécurité

### **2.3. Stratégie de gestion des Centre de Développement du Vivrier (CDV).**

Les centres de Développement du Vivrier constituent l'un des instruments clés de promotion des innovations et un cadre d'émergence des initiatives. Dans ce sens, ils constitueront des sortes de plateforme de multiacteurs et de proximités entre Chercheurs, Vulgarisateurs, voire des décideurs et des acteurs des maillons de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, 30 sites ont été identifiés d'une part dans les domaines fonciers du CNRA, de l'ANADER et d'autre part auprès des Conseils régionaux ayant fait de l'agriculture une priorité de développement économique. Ces 30 CDV qui sont situés sur les sites appartenant aux partenaires ci-dessus cités sont repartis comme suit :

- ANADER (15)
- CNRA (7)
- INFPA (3)
- Conseils Régionaux (5)

Au moment de la réalisation des travaux, il impose de mener une réflexion globale sur la gestion des CDVs afin d'une pérennisation des activités et de fonctionnements. Cette réflexion doit se focaliser sur un modèle d'autonomie financière axée sur l'analyse de fourniture de services (production de

plantules, formation spécifique, promotion des innovations,...) et de responsabilité des parties prenantes.

Ainsi, les présents termes de référence sont élaborés en vue de proposer une stratégie de gestion viable des Centres de Développement du Vivrier (CDV).

### **3. Objectifs de la mission**

L'objectif de la mission est d'élaborer une stratégie de gestion des Centres de Développement du Vivrier (CDV) qui assurera leur viabilité et pérennité.

Pour le cabinet, il s'agira de :

- Définir un mécanisme de suivi des activités et de services au sein des CDV;
- Proposer un système d'administration, d'organisation des CDV et de liens entre les parties prenantes ;
- Faire l'analyse économique de l'équilibre financier des CDVs incluant les ressources générées par la fourniture des services (fourniture de plantules, formation, promotion des innovations, ventes des produits de récolte,...) et les charges financières (mise en place, entretien, personnel,...) ;
- Proposer un système de gestion des ressources financières qui vise à assurer la durabilité des CDVs à long terme
- Faire une analyse comparative des risques, avantages, et opportunités offertes par les CDVs.

### **4. Taches du consultant**

#### **4.1. Activités relatives à la mise en valeur des CDVs**

Il s'agit d'identifier l'ensemble des activités à mener par les CDVs selon leur localisation (la structure propriétaire du domaine foncier) et d'en dégager la responsabilité dans la conduite des activités. Il s'agira aussi de mettre en place un système de suivi de activités et de faire une situation ou un rapport des activités aux principaux acteurs ou parties prenantes à définir

#### **4.2. Activités relatives à l'établissement d'un modèle économique viable des CDVs**

Le modèle économique d'un CDV est sa structuration et sa gestion pour assurer un équilibre durable entre les charges financières de fonctionnement et les ressources financières mobilisables.

Les activités suivantes seront conduites par le consultant :

- Identifier et analyser toutes les ressources susceptibles d'être générées par les CDVs. Les ressources non exhaustives sont les suivantes :
  - Le marché potentiel des produits vivriers,
  - La demande et l'offre de formation agricole dans la région
  - D'autres services innovants pouvant venir renforcer les ressources des CDVs

- Les subventions
- Identifier et analyser toutes les charges financières. Les charges financières incluent :
  - Les investissements des infrastructures des CDVs
  - Les charges exploitation des CDVs
  - Les autres charges annexes
- Faire une analyse des bénéfices économiques et sociaux ;
- Proposer 2 ou 3 modèles économiques qui intègrent le caractère social des interventions en faveur des jeunes et des femmes
- Proposer un modèle de gestion des ressources financières incluant le circuit d'exécution de la dépense et de collecte des revenus pour une gestion claire et efficace

#### **4.3. Activités relatives à la proposition d'un modèle de gouvernance et d'organisation des CDV en liens avec les partenaires clés du projet**

Il s'agira de :

- Réaliser un diagnostic organisationnel des structures partenaires potentielles gestionnaires des CDVs pour déterminer les besoins en ressources humaines et les compétences techniques requises
- Elaborer un dispositif organisationnel au sein des CDVs en tenant compte des résultats et recommandations du diagnostic organisationnel. Ce dispositif doit définir :
  - les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante
  - une meilleure coordination et cohérence des actions avec les différentes parties prenantes
- Proposer un plan et les modalités d'ancrage des CDVs dans les structures et organisations des partenaires (ANADER, CNRA, INFPA, CONSEILS REGIONAUX) y compris le renforcement des capacités opérationnelles de ces structures.

#### **4.4. Activités relatives à la promotion et aux menaces des CDVs**

Il s'agit d'identifier les avantages permettant de faire la promotion des CDVs, de cartographier les risques éventuels et d'envisager les mesures de mitigation, de contournement ou de préservation de risques.

Pour se faire, le consultant définira des axes de communication ou de promotion ou de marketing des CDVs afin d'une affluence par les acteurs, de définir un plan de renforcement des partenariats

Il devra également définir les risques, évaluer les menaces de mauvaises fonctionnalités des CDVs.

## **5. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

### 5.1. Résultats attendus relatifs à l'établissement d'un modèle économique viable des CDV

- Toutes les ressources susceptibles d'être générées par les CDV et toutes les charges financières sont identifiées et analysées ;
- Les bénéfices économiques sociaux et familiaux sont analysés ;
- Des modèles économiques qui intègrent le caractère social des interventions en faveur des jeunes et des femmes sont proposés
- Un modèle de gestion durable des ressources financières est proposé

### 5.2. Résultats attendus relatifs à la proposition d'un modèle de gouvernance et d'organisation des CDVs en liens avec les partenaires clés du projet

- Un diagnostic organisationnel des structures partenaires potentielles gestionnaires des CDV est réalisé
- Un dispositif organisationnel au sein des CDVs est élaboré :
- Un plan et les modalités d'ancrage des CDVs dans les structures et organisations des partenaires sont proposés

### 5.3. Résultats relatifs à la promotion et à la gestion des risques

- La viabilité des CDVs est établie avec les avantages et des axes de communication/marketing ;
- Un plan de partenariat est élaboré ;
- Une cartographie des risques et menaces est établie avec des mesures de gestion.

## 6. Méthodologie

La méthodologie sera préparée par le cabinet et validée par l'UCP/PDC2V et les parties prenantes (ANADER, CNRA, INFPA et les Conseils Régionaux concernés). Les phases suivantes sont proposées :

- **une réunion de cadrage au démarrage de la prestation.** Au cours de cette rencontre, la note méthodologique, le calendrier de travail et les outils de collecte de données du prestataire feront l'objet de validation par les participants. A l'issue de cette réunion, le prestataire rédigera un compte rendu précisant ses engagements ;
- **une phase documentaire sur site** (collecte, exploitation de divers documents ainsi que de toutes autres sources d'information que le consultant jugera nécessaires) ;
- **des entretiens avec différentes catégories d'acteurs** : UCP/PDC2V, ANADER, CNRA, INFPA, les Conseils Régionaux concernés, les centres de formations agricoles et les ministères techniques etc. ;
- **une période d'élaboration des outils d'analyse** ;



- **des points de situation avec l'UCP/PDC2V et les partenaires** notamment (i) après le diagnostic pour s'assurer de la prise en compte des orientations issues de la réunion de cadrage et (ii) sur les grandes lignes de la stratégie de gestion des CDVs avant le rapport provisoire de l'étude.
- **une période de rédaction des rapports provisoire et définitif** intégrant (i) l'analyse de l'existant et (ii) des propositions/recommandations ;
- **une restitution** à l'issue du dépôt du rapport provisoire pour recueillir les observations et suggestions des parties prenantes (atelier de restitution). L'atelier de validation définitive du document sera ensuite organisé.

## 7. Profil et qualification du consultant

La présente mission sera réalisée par un cabinet ayant de l'expertise dans l'élaboration de stratégie fonctionnelle et organisationnelle des programmes ou projets agricoles ou entité agricole dont une expérience d'au moins cinq (05) années dans la gestion des risques ou d'Audit et Contrôle de gestion.

Une attention particulière sera accordée à l'expérience et aux connaissances du personnel clé proposé pour la réalisation de la mission.

Ce personnel clé devra être composé entre autres, d'experts ayant les profils ci-dessous :

- **Chef de mission : Un Expert Analyste financier/ Management Stratégique**
  - Diplôme de niveau BAC+5, de niveau master en finance, Master en Economie et Finance, Audit et Contrôle de gestion, Ingénieur financier ou tout autre diplôme équivalent ;
  - Justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'audit financier, de l'élaboration de stratégies de développement et de perfectionnement
  - Avoir réaliser au moins une mission de manager de risques (évaluation de risques, définition de plans d'action,...) ou d'audit financier ou de contrôle de gestion ;
  - Au moins deux (2) références relatives au pilotage et contrôle de performance de clients.
  
- **Un Agroéconomiste ou Chercheur (en Agronomie/Agriculture) ou Expert en Vulgarisation agricole Expert en développement du secteur agricole et analyse de filières**
  - Diplôme d'étude supérieure ou universitaire en agroéconomie, en économie, en gestion financière, ou autre diplôme équivalent de niveau BAC+5 au moins ;
  - Justifiant de Cinq (5) années d'expérience et d'expertises dans les chaines de valeur agricoles ;
  - D'avoir réalisé des études de faisabilité techniques et financières de 2 projets maraichers ou vivriers au cours de ces 5 dernières années ;

- D'avoir réalisé des études de faisabilité techniques de 2 d'entités de développement agricole (centre de formation,

## 8. Chronogramme de la mission et livrables

La mission aura une durée de 70 jours de travail pendant une période de 90 jours calendaires à l'issue de laquelle le consultant présentera son rapport final.

N°	Tache / descriptif	Durée	Livrables	Période de transmission des livrables
1	Préparation de la méthodologie	03 jours		Dès la notification de la note de mise en service
2	Réunion de cadrage au démarrage de la prestation avec l'UCP/SPM, l'ANADER, CNRA, INFPA, Conseils Régionaux et le consultant	01 jour	Rapport de démarrage	05 jours après la notification de la note de mise en service
3	Production des outils de collecte de données	05 jours	Ensemble des outils	08 jours après la notification de la note de mise en service
4	Collecte de données sur le terrain Entretiens avec différentes parties prenantes	40 jours	Une note de fin de mission de terrain	50 jours après la notification de la note de mise en service
5	Analyse des données	05 jours		60 jours après la notification de la note de mise en service
6	Présentation au PDC2V des premières conclusions issues de l'analyse des données	01 jour	PV de la séance de présentation	65 jours après la notification de la note de mise en service
7	Rédaction du rapport provisoire	05 jours	Un rapport provisoire incluant : Un modèle économique viable des CDV Un modèle de gouvernance des CDV Une stratégie de sortie de projet.	70 jours après la notification de la note de mise en service
8	Restitution du rapport provisoire aux parties prenantes	01 jours	Rapport de la séance de restitution	75 jours après la notification de la note de mise en service
9	Rédaction du rapport révisé	02 jours	Rapport révisé	80 jours après la notification de la note de mise en service

<b>N°</b>	<b>Tache / descriptif</b>	<b>Durée</b>	<b>Livrables</b>	<b>Période de transmission des livrables</b>
10	Organisation de l'atelier de validation	02 jour	Rapport de l'atelier	85 jours après la notification de la note de mise en service
11	Rédaction du rapport final	05 jours	Rapport final	90 jours après la notification de la note de mise en service

## **9. Procédure de sélection**

Le recrutement sera effectué suivant la méthode de sélection basée sur la Qualification du Consultant par appel à manifestation d'intérêt (QC AMI) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant, de la Banque mondiale, le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.